



Maison de l'Europe de Paris



## ■ Vos photos de vacances vous appartiennent-elles encore sur Internet ?

**Votre mur Facebook, votre fil d'actualité Twitter ou vos comptes Instagram et Snapchat se remplissent de photos de vacances. Vous cherchez à rejoindre vos amis grâce à Google Maps. Ces gestes du quotidien vous paraissent anodins mais certains se font de l'argent sur vos données personnelles qui vous glissent entre les mains sans que vous ne sachiez vraiment qui les utilisent ni à quelles fins. Nous poursuivons notre série sur la Cybersécurité en nous concentrant sur vos données personnelles.**

*« Les données, c'est le pétrole du XXIème siècle. Ce qui compte c'est d'être informé de l'usage fait de ces données. Avec le RGPD [règlement général sur la protection des données personnelles] c'est l'Europe qui est pionnière pour concilier protection des droits et développement économique. » Nathalie Loiseau, Ministre des Affaires européennes, lors de la consultation citoyenne sur les « fakes news » à la Maison de l'Europe de Paris.*

Que deviennent vos données que vous mettez sur les réseaux sociaux, photos, informations personnelles, localisations pendant vos vacances ? Comment sont-elles protégées ? A quoi servent-elles ?

Les informations récoltées sur une personne permettent de connaître ses habitudes et ses goûts. La plupart des sites gratuits vivent de la publicité. Il est donc nécessaire pour elle de faire du chiffre d'affaires. Les données récoltées vont alors être vendues à des publicitaires pour qu'ils puissent cibler les consommateurs potentiels.

L'Union européenne a lancé le 25 mai dernier le RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Ce règlement permet aux citoyens utilisateurs de savoir où sont stockées leurs données et aussi donner le pouvoir de les maîtriser. Par exemple, avec le droit à la portabilité, vous pouvez

### Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.  
29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85  
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu  
f Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis



## Maison de l'Europe de Paris

choisir de transférer vos données d'un prestataire à un autre plus aisément. Vous avez aussi accès à vos données, il est possible de demander à Facebook, Instagram ou encore Twitter ce qu'ils possèdent sur vous. Le RGPD garantit aussi un « droit à l'oubli » cela veut dire que les utilisateurs peuvent faire effacer les données qui les concernent s'ils n'utilisent plus un service.

Grâce au RGPD, les utilisateurs ont une meilleure maîtrise de leurs données et celles-ci sont mieux protégées. Ce règlement s'applique dans toute l'Union européenne de manière uniforme ce qui permet une meilleure gestion des données. Les entreprises n'ont qu'un seul règlement à suivre au lieu de 28 législations nationales. Non seulement les entreprises européennes doivent se conformer au RGPD mais aussi les entreprises étrangères voulant s'implanter dans l'Union européenne. Facebook, Instagram ont, par exemple, modifié leurs conditions d'utilisations en les rendant un peu plus claires par obligation de transparence. Les entreprises sont donc dans l'obligation de dire pourquoi les données sont collectées, la finalité de cette collecte, les destinataires, qui en aura accès et enfin combien de temps celles-ci seront conservées. Les données collectées par un service devront lui être utiles. Quand on télécharge des applications certaines nous demandent d'avoir accès à nos contacts, photos, etc..., sous peine de refus, l'application ne fonctionne pas. Or, dans certains cas, elles n'ont pas besoin de ces données pour fonctionner, avec le RGPD ce cas de figure n'est plus censé exister.

Même si la venue de Mark Zuckerberg, le 22 mai dernier, n'a pas eu l'effet escompté pour les eurodéputés, la Californie va adopter d'ici 2020 la « Consumer Privacy Act » qui est une législation s'alignant sur le RGPD.

A présent, le RGPD est en vigueur depuis 2 mois. Même si on se pose encore des questions sur la protection de nos données personnelles, l'Union européenne offre à ce jour la meilleure protection en ce domaine dans le monde.

*Article rédigé par le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 24/07/2018*

### Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.  
29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85  
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu  
f Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis